

15ème législature

Question N° : 20067	De Mme Marie-Pierre Rixain (La République en Marche - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >alcools et boissons alcoolisées	Tête d'analyse >Lutte contre les addictions - Alcool en milieu scolaire	Analyse > Lutte contre les addictions - Alcool en milieu scolaire.
Question publiée au JO le : 04/06/2019 Réponse publiée au JO le : 17/12/2019 page : 10984 Date de renouvellement : 10/09/2019		

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la place de l'alcool dans les programmes scolaires. Le 28 février 2019, France 2 révélait que l'association « Vin et Société », qui représente la filière viti-vinicole à travers ses membres (21 organisations interprofessionnelles régionales et 7 organisations professionnelles nationales), a signé un partenariat publicitaire avec des supports bien connus de l'édition jeunesse : les fiches « Les Incollables » et le journal « Mon quotidien ». En régions, les interprofessions de vignerons ont créé des *kits* pédagogiques proposés aux écoles des zones viticoles pour toutes les classes de la maternelle au collège. Ces *kits* ont été réalisés en Bourgogne, dans le Bordelais, en Alsace, dans le Jura et en Provence. D'après l'interprofession viticole, environ 800 classes d'écoles publiques les utilisent depuis plusieurs années avec l'accord des rectorats. Si l'éveil à la culture du vin dans des régions viticoles est évoqué pour justifier ces pratiques, la présence d'outils élaborés à des visées d'influence au sein de l'école publique ne peut qu'interroger. Il convient de rappeler qu'une récente étude, menée par Santé publique France, a mis en évidence que la consommation d'alcool conserve un niveau élevé en France. L'impact sanitaire de cette consommation est considérable : l'alcool est ainsi la deuxième cause de mortalité « évitable » après le tabac, avec 7 % du nombre total de décès de personnes âgées d'au moins 15 ans sur l'année 2015. 41 000 décès seraient de fait directement attribuables à une surconsommation d'alcool en France durant cette même année. Aussi, Mme Marie-Pierre Rixain, qui regrette l'existence d'un éveil à la culture du vin à l'école, souhaite savoir ce qu'envisage le Gouvernement pour lutter contre l'alcool en milieu scolaire et mieux prévenir les addictions.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse est particulièrement attentif à la lutte contre les conduites addictives à l'égard desquelles l'école joue un rôle clé de sensibilisation, de prévention et d'information. Ce sujet est abordé dans les programmes d'enseignement moral et civique à l'école et au collège ainsi qu'en sciences de la vie et de la terre au collège. Il est également traité au lycée dans l'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la terre en classe de terminale de la voie générale. Dans la voie professionnelle, l'enseignement de « prévention santé environnement » (PSE) contribue aux actions prioritaires d'éducation et de prévention définies par les plans nationaux et européens dans les champs de la santé, de l'environnement et de la santé au travail. Il participe aussi pleinement à la construction du parcours éducatif de santé. Suite à la saisine du Conseil supérieur des programmes par le ministre en janvier 2018, le programme d'enseignement moral et civique (EMC) a été clarifié au regard de

l'objectif de maîtrise des savoirs fondamentaux. Ce programme, entré en vigueur à la rentrée 2018, indique que l'EMC poursuit plusieurs finalités parmi lesquelles « respecter autrui ». La morale enseignée à l'école est une morale civique qui repose sur la conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine, qu'il s'agisse de soi ou des autres. Le programme indique notamment que les élèves doivent adopter un comportement responsable envers eux-mêmes. Le respect de soi et du corps entre pleinement dans ce champ. Le programme de sciences de la vie et de la terre au cycle 4 (classes de 5e, 4e et 3e), dans le thème « le corps humain et la santé » aborde la notion d'addiction dans l'attendu de fin de cycle « Relier la connaissance des processus biologiques aux enjeux liés aux comportements responsables individuels et collectifs en matière de santé. ». Dans ce cadre, l'élève est amené à relier des comportements à leurs effets sur le fonctionnement du système nerveux. Les activités proposées permettent de mettre en relation l'hygiène de vie et les conditions d'un bon fonctionnement du système nerveux. Elles mettent aussi l'accent sur l'intérêt des politiques publiques en matière de santé pour comprendre les enjeux liés aux comportements individuels et collectifs : lois anti-drogues, anti-alcool, anti-tabac. Cet enseignement permet aussi aux élèves de relier les conduites addictives, parmi lesquelles celles liées à l'alcool, à leurs effets sur l'organisme. Le programme de l'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la terre en classe terminale, qui entrera en vigueur à la rentrée 2020, aborde la notion d'addiction dans la partie « Comportements, mouvement et système nerveux » du thème « Le corps humain et la santé ». L'élève est amené à comprendre que la prise de substances exogènes, parmi lesquelles l'alcool, peut entraîner la perturbation des messages nerveux et provoquer des comportements addictifs. Dans la voie professionnelle, l'enseignement de « Prévention santé environnement » vise à former des individus responsables, sensibilisés à la prévention. Un module du programme des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est consacré aux addictions. L'étude des effets des substances comme l'alcool permet aux élèves d'en comprendre la dangerosité. La connaissance du cadre réglementaire de la prévention et de la répression conforte aussi chez eux une attitude éclairée. Dans cet enseignement, les élèves sont amenés à repérer les facteurs de risque pouvant conduire à une addiction comportementale et/ou à un produit et à expliquer le mécanisme de l'addiction sur le cerveau. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse participe à la promotion de la santé des élèves tout au long de leur scolarité, en l'adaptant à leurs attentes, à leurs besoins ainsi qu'aux enjeux de santé publique. Ainsi, le ministère œuvre en matière d'éducation à l'alimentation et de prévention des conduites addictives, en lien avec le plan de mobilisation contre les conduites addictives, qui vise à favoriser les actions de sensibilisation et prévention contre la prise de substances psychoactives. Dans le cadre de la prévention des conduites addictives, un partenariat avec la Fédération addictions et l'Institut national du cancer (INCa) est engagé pour développer le programme de prévention « Unplugged » en milieu scolaire. Celui-ci, destiné aux adolescents de 12 à 14 ans, met particulièrement l'accent sur les risques liés à l'alcool. Enfin, s'agissant tout particulièrement des offres pédagogiques proposées par la filière viticole sur la découverte de la vigne, le cycle des vendanges et le métier de vigneron, un courrier a été transmis aux recteurs d'académie le 25 mars 2019 afin que la plus grande vigilance soit de mise et que des messages de prévention liés aux risques de la consommation d'alcool soient systématiquement diffusés. La culture de la vigne et le vin, particulièrement dans les régions citées, font pleinement partie du patrimoine. A ce titre ils doivent être abordés en classe. Au-delà des programmes d'enseignement, la prévention des conduites addictives en milieu scolaire s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la santé. Éduquer, protéger, prévenir sont les trois dimensions qui fondent l'éducation à la santé et il relève pleinement des missions de l'école de faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable, aujourd'hui et dans l'avenir.